FAISONS LE PROCÈS DES FRONTIÈRES !

Le passage d'une frontière n'est pas la fin du périple pour une personne exilée. En montagne ou en bord de mer ils et elles sont traqué·es, violenté.es et refoulé·es jour après jour. La police ne se prive pas de les dépouiller de leurs biens, de vider leurs téléphones de contacts essentiels, de voler leur argent.

Cette frontière, pour celles et ceux qui réussissent à la franchir ne disparaît jamais et se transmettra à leurs enfants. Car ne l'oublions pas, que nous soyons à Clavière, Briançon, Marseille ou Paris, les exilé·es subissent un régime d'exception qui ne leur laisse aucun répit : ils et elles seront toujours traités en indésirables par les politiques. Ils et elles subissent, même après avoir obtenu un titre de séjour, le harcèlement des procédures administratives spéciales, de la police et de chaque personne qui leur parle comme à une personne irrémédiablement différente. Ils et elles seront toujours du mauvais coté de la frontière.

Face à cette réalité dans le sud-est de l'Hexagone comme sur les autres routes migratoires, certain·es agissent car il leur est impossible de rester sans rien faire. Chaque geste compte, un simple regard bienveillant à l'arrivé comme une aide matérielle. Mais surtout chaque opposition à une expulsion est un moyen réel de mettre en échec la politique raciste et xénophobe des gouvernements européens. Les exilé·es sont tous et toutes livré·es à un combat quotidien, sans avoir le choix de l'arrêter ou de l'esquiver. Aussi chaque procès, chaque garde à vue ou audition contre un soutien est un moyen de faire reculer la solidarité, de faire peur et de gagner des points dans la bataille médiatique.

Notre réponse reste la solidarité avec toutes les personnes poursuivies et avec celles et ceux qui ont déjà tant perdu. Nous ne voulons plus subir le pouvoir des politiques capitalistes, écologicides et militaires pilotées par les gouvernements occidentaux.

C'est pour les exilé·es que nous sommes rassemblés devant le tribunal de Gap ce 8 novembre 2018.

(D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DE CHEZ MARCEL, OCTOBRE 2018)

édito

De procès en procès, les frontières ajustables de la répression judiciaire

De procès en procès, l'offensive juridique de l'État contre les exilé·es et autres contestataires de l'ordre des frontières se dessine plus clairement. À cet endroit comme ailleurs (réforme Asile/Expulsion, durcissement du statut « Dublin », accords de coopération Europe-Libye, Soudan, Etat d'urgence), le droit se révèle être une arme au service des politiques antimigratoires accélérées ces dernières années, notamment depuis la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille en 2015.

Les procès de Cédric Herrou et Francesca Peirotti avaient ouvert la voie aux changements significatifs de jurisprudence française concernant l'aide aux exilé·es. La Cour d'Appel d'Aix, qui les a condamnés, a consacré la zone frontalière comme un lieu d'exception juridique dans lequel l'État est intouchable dans ses pratiques (containers à Vintimille, refoulements, traitement des mineurs, violences policières diverses). Plus encore, face aux arguments humanitaires opposés par la défense, les jugements rendus par la Cour d'appel d'Aix ont choisi d'isoler et sanctionner d'un côté l'acte « militant » – défini à la volée comme une action « répétée » et « affirmée », répondant à « une contestation globale de la loi » –, caractérisé comme déviant par rapport à une sorte d'aide humanitaire pure et prétendument apolitique.

La Question prioritaire de constitutionnalité (QPC), adressée ensuite par l'avocat de Cédric à l'instance juridique suprême qu'est le Conseil Constitutionnel, était censée définir les contours de l'immunité accordée à l'aide aux exilé.es, consacrer le principe de « fraternité » qui motive cette aide et ainsi la protéger à un niveau constitutionnel contre toute répression de l'État. Elle a été retournée à son expéditeur. Le Conseil constitutionnel a considéré que le « délit de solidarité » n'existe effectivement pas... sauf quand les pratiques solidaires se déroulent aux frontières. L'effet pervers de cette QPC a été de placer l'illicéité du franchissement des frontières comme une norme supérieure, là où il existait un flou juridique pas si négligeable (pour les demandeurs d'asile notamment, dont on observera l'évolution de la criminalisation dans les mois à venir). Quant à l'aide aux exilé·es, elle sera désormais plus systématiquement sanctionnée dès lors elle s'exprime de manière politique et contestataire ! L'État dispose depuis juillet d'armes juridiques pour sanctionner les militant.es au même titre que des passeurs mafieux, au nom d'une pseudo « contrepartie » liée à l'existence d'une cause militante. Reste le droit d'héberger (jusqu'à quand ?), et de covoiturer sans exiger les papiers d'identité de son passager (dites merci !).

Avec le procès des 3+4 de Briançon, l'État, à travers son procureur, avance un nouveau pion, « la bande organisée ». L'usage de cette circonstance aggravante n'est pas nouveau dans les procès « militants » en France (récemment luttes antinucléaires à Bure, actions collectives contre la Loi Travail, affaire dite « Tarnac »). À tel point qu'on ne peut plus mettre en doute la tonalité politique que l'État donne à ce procès de Gap : ni ses intentions à peine voilées de démanteler les collectifs auto-organisés et les réseaux de soutien qui se sont créés ces dernières années, sur les territoires frontaliers comme ailleurs, ni de brider la parole critique, forte et lucide qui en émerge, mêlées des voix des exilé·es et de celles et ceux qui ont choisi de marcher à leur côté.

Ces variations de la loi déplacent la ligne rouge des pratiques tolérées par l'État, pénalisant plus systématiquement toute contestation politique qui émergeraient des espaces solidaires (refus des expulsions « Dublin », soutien à la mobilisation dans les centres pour étranger. es, aide matérielle et alimentaire indépendante dans les campements, etc.). La France de la « Fraternité », célébrée par le Conseil constitutionnel et les médias, est donc surtout celle de la répression politique violente et débridée contre les étranger·es et celles et ceux qui contestent l'ordre oppressif des frontières.

Si nous sommes présents aux côtés des 3+4, ce n'est pas parce que nous croyons en cette justice de classe, corolaire banal de la militarisation des territoires (dans les Alpes comme dans chaque gare, chaque campement, chaque ville), de la criminalisation des étranger·es (dont plusieurs milliers passés du statut du demandeur d'asile à celui de « dubliné·e » traîné devant les tribunaux, les CRA et refoulé sous la contrainte) et des moyens de contrôle et de fichage exponentiels (centres d'assignation, fichage d'empreintes, technologies de surveillance antiterroriste appliquées aux frontières)... C'est pour que continue à vivre cette solidarité diverse qui se matérialise contre l'ordre des frontières, un ordre mondial autoritaire, policier, capitaliste, patriarcal et raciste.

AQUARIUS, RIACE, PÊCHEURS DE ZARIZIS, 3+4+2 DE BRIANÇON

... OU LA STRATÉGIE MORBIDE DES ÉTATS POUR TRANSFORMER LES SOLIDAIRES EN PASSEURS EN BANDE ORGANISÉE

C'est la même histoire manipulatoire, qu'elle se déroule aux cols alpins ou en pleine mer. Pris dans les dangers de la montagne, fuyant une Italie quasi-fasciste, des exilé·es se retrouvent pris au piège de la frontière et risquent une nouvelle fois le tout pour le tout espérant un peu plus de dignité. Là, les ami·es qui aident, sauvent, réchauffent, nourrissent, comme ils le peuvent ces personnes en détresse seront désormais poursuivis pour « passage en bande organisée ». Et bien qu'il n'y ait jamais été question de quelques contreparties financières à leurs coups de main, **ils seront jugés selon les mêmes codes que les passeurs mafieux**, la jurisprudence française considérant maintenant que la récurrence de l'aide et son caractère « politique » servent le bénéfice d'une cause. Ce qui est considéré par la loi française comme comparable au trafic d'êtres humains !

Ce qui arrive à l'Aquarius en ce moment, et qui est arrivé avant à bien d'autres navires solidaires qui croisaient au large de la Libye, comme le Lifeline cloué à quai depuis des mois, relève du même mécanisme machiavélique des États européens : humanitaires hier, passeurs aujourd'hui. Par un déplacement progressif, soigneusement arrangé entre pays limitrophes, des frontières maritimes et des droits sur les zones d'intervention, ce sont les « gardes côtes » libyens qui sont devenus seuls habilités à récupérer et ramener à terre les migrant·es en péril de naufrage. Mais vers quelle terre ? Celle qu'ils et elles fuyaient ? Un pays sûr ? La Lybie ? De qui se moque-t-on ? Pour ne pas respecter cette nouvelle règle assassine décrétée par les états de l'Union européenne, l'Aquarius s'est progressivement retrouvé piégé, ses actions de sauvetage taxées d'illégalité, ses pavillons retirés.... **et se retrouve accusé de « passage en bande organisée »**, encore une fois au même titre qu'une organisation mafieuse qui prospère sur le sang des exilé.es, d'un côté et de l'autre de la Méditerranée.

Il en va de même pour le maire de Riace, dont l'équipe municipale a été traquée par la police Il est désormais interdit de séjour dans sa propre commune qu'il avait contribué à rendre si accueillante ! **Et les six pêcheurs tunisiens de Zarzis ?** Emprisonnés durant deux mois en Italie, accusés d'être des passeurs pour avoir tracté une embarcation en perdition vers la Sicile...
Macron / Castaner / Salvini, dans vos bouches, des cadavres...

OUVRONS LES PORTS !
BRISONS LES FRONTIÈRES !
ACCUEIL DES EXILÉ·ES !
RELAXE POUR
NOS 7 CAMARADES !

L'histoire vraie de Gayo, le chien passe-montagne

Je m'appelle Gayo et je suis un chien solidaire et No Border. Je crapahute dans la montagne et accompagne les ami.es réfugié.es de Clavieres à Briancon. 22 copains en 6 voyages ! Je suis une bande organisée à moi tout seul !

LA QUESTION MIGRATOIRE
À LA FRONTIÈRE DU FASCISME

Le contexte récent d'un retour sur le devant de la scène politique européenne des courants nationalistes et identitaires intervient à un moment où la question migratoire fait l'objet de vives tensions au sein des gouvernements et d'un traitement répressif sans précédant. Le lien entre *la peur de l'immigration* et la montée des partis d'extrême droite n'a en soi pourtant rien de nouveau, et il ne semble pas réellement surprenant qu'en période de « *crise* », l'étendard nationaliste soit brandi et entraîne avec lui son lot de xénophobie et de racisme. Pour autant, cette instrumentalisation de l'immigration ne saurait être la seule justification à la recrudescence identitaire actuelle, et il semble important d'en analyser également les dynamiques et les causes plus profondes.

LA FRONTIÈRE COMME SYMBOLE DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS

Depuis l'époque moderne, la frontière a été le marqueur de la création des États-nations, de leur délimitation et de l'homogénéité politique exercée sur leur territoire. Là où les confins des grands empires ne se trouvaient autrefois que partiellement définis, leurs limites parfois floues se sont peu à peu précisées pour en arriver aux frontières millimétrées et sécurisées que l'on connaît actuellement. Les États se sont ainsi constitués par l'agrégation ou la perte de territoires, et avec leur délimitation et la cartographie entamée dans l'Europe du XVII[e] siècle, le modèle des frontières s'est peu à peu étendu au reste du monde. L'exercice de la souveraineté des États reste intrinsèquement lié à l'idée de défense du territoire, et donc, au contrôle de ses frontières. La frontière pose alors la question de son franchissement, et l'on comprend aisément que les États, se considérant comme garants de l'intégrité et de la sécurité de leur territoire, se réservent jalousement le droit d'en contrôler les entrées et les sorties. La récente décision du Conseil constitutionnel français refusant de considérer que l'aide à l'entrée d'un étranger en situation irrégulière puisse bénéficier des exemptions pénales précisées par le principe de fraternité en illustre bien le fondement.

Idéologiquement, le nationalisme, pour arriver à des fins identitaires, se nourrit de différentes thématiques, qu'elles soient de l'ordre de l'atteinte à l'autorité de l'État, ou de la transgression du principe de souveraineté. Le processus historique d'institutionnalisation des perceptions de l'étranger comme un problème, un risque ou une menace étaye alors largement les thèses des courants réactionnaires. Le spectre de la frontière menacée dans la légitimité même de son existence par les flux migratoires devient dans ce sens facilement brandissable. Cet argumentaire a été récemment illustré de manière exemplaire par la coalition du nouveau gouvernement italien dans le cadre de sa campagne anti-migratoire lorsqu'elle a interdit à plusieurs navires de sauvetage en mer de débarquer des réfugiés sur son territoire. Un symbole fort pour le dirigeant du parti d'extrême droite Mateo Salvini, qui à la veille du Conseil européen du mois de juin 2018, entendait à la fois montrer une volonté de stopper l'immigration clandestine dans son pays, mais aussi affirmer sa souveraineté sur le contrôle de ses frontières en empêchant des organisations internationales non gouvernementales d'y débarquer. C'est également le cas lorsque le premier ministre hongrois Viktor Orbán prophétise dans son discours tenu lors de la fête nationale le 15 mars 2018 la disparition de l'Europe occidentale, son « *invasion culturelle* » et en appelle à la jeunesse émigrée pour défendre la patrie menacée dans sa survie par les flux migratoires.

LA FRONTIÈRE COMME PILIER DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

À travers les étapes de sa construction, l'Union européenne a développé une approche complexe et ambivalente de la frontière. Tout en définissant un espace intérieur de libre circulation des personnes où la notion de frontière serait appelée à s'effacer, l'Union privilégie d'autre part, comme garantie à cette liberté, une approche sécuritaire de la migration en venant renforcer son contrôle extérieur.

> ***« Remettre en cause le bien fondé des frontières permet de questionner la fermeture face à l'ouverture, l'identité face à la mobilité, l'oppression face à la transgression. »***

Le lien fondamental de l'État à ses frontières, et donc à sa protection, est ainsi altéré, tandis que l'Union se réapproprie d'une manière toujours plus prépondérante la mission de gestion des flux migratoires et de leur maîtrise. Cette notion, affirmée par les accords de Schengen et par le traité sur l'Union européenne (TUE), est placée en éminente position parmi les objectifs poursuivis par l'UE et montre l'importance fondamentale de la frontière dans la construction européenne et sa conception libérale de développement économique. Elle réussirait à la fois à conjuguer les impératifs du marché économique en accordant la liberté à ses travailleurs européens d'être exploités dans le pays de leur choix, et les impératifs de sécurité intérieure en assurant une répression sans vergogne sur ceux qui souhaiteraient y pénétrer.

Ainsi, la très grande majorité des mesures prises par l'UE concernant la lutte contre l'immigration illégale et la politique d'asile est influencée par l'obsession du contrôle des frontières et la promesse d'offrir aux citoyens européens *un espace de liberté, de sécurité et de justice* sans frontières intérieures. Cependant, la « *crise des réfugiés* » de 2015 a révélé au grand jour à la fois les manquements et les contradictions de l'Union européenne dans sa politique migratoire. Elle a montré également les limites de sa cohésion politique en s'affichant à travers un système de gestion des flux semblant au bord de l'implosion. De la faillite du règlement Dublin à l'échec des programmes de relocalisation ; du retour des contrôles systématiques des frontières au sein de l'espace Schengen à la gestion dans l'urgence des camps frontaliers et métropolitains ; ou encore, de l'impossibilité d'aboutir à la redéfinition du système commun en matière d'asile et d'immigration en gestation depuis plusieurs années aux refoulements illégaux des demandeurs d'asile, les dissensions au sein des États membres paraissent à leur paroxysme, et les mouvements nationalistes saisissent pleinement cette brèche pour s'imposer. L'exemple allemand où le ministre de l'intérieur du parti nationaliste CSU, Horst Seehofer, use de la question migratoire pour défier sérieusement la chancelière Angela Merkel l'illustre parfaitement.

VERS UNE REMISE EN CAUSE DES NATIONALISMES ET DES FRONTIÈRES ?

Force est de constater que l'élaboration au niveau national et européen d'une *menace migratoire*, amplement légitimée par la théâtralisation de la frontière et par son traitement sécuritaire, a laissé la porte grande ouverte aux courants nationalistes et identitaires. Il est pour autant souvent entendu que, afin de ne pas *faire le jeu de l'extrême droite* et de la laisser se hisser au pouvoir, les politiques dîtes *modérées* se voient contraintes de s'aligner sur un traitement plus strict en matière d'immigration. Ce discours réducteur et apologique a pour objectif principal de permettre d'occulter le questionnement même de la fonction des frontières, la politique restrictive et répressive menée depuis des années, et leurs fondements. L'importance ne semble donc pas être de distinguer lesquels des gouvernements libéraux ou nationalistes traiteront dans une logique politicienne le plus durement la question de l'immigration, mais plutôt de comprendre et d'analyser sur quels intérêts se basent cette surenchère sécuritaire. L'arrivée exceptionnelle en 2015 de réfugiés en Europe, si elle a remis au goût du jour la question des migrations, montre cependant aujourd'hui qu'elle n'était en rien une crise « *migratoire* », mais bien une crise politique, dont le « *retour des frontières* » est l'une de ses conséquences. La politique de fermeture et de consécration du tout sécuritaire ne doit pas non plus faire oublier que le problème réside bien dans le fonctionnement d'un système basé sur la ségrégation d'une majeure partie de la population, l'exploitation et l'accaparement des richesses. La montée des politiques réactionnaires et des nationalismes en Europe ne peut alors suffire à masquer la triste réalité d'un monde profondément inégalitaire. Ainsi, remettre en cause le bien fondé des frontières permet de questionner la fermeture face à l'ouverture, l'identité face à la mobilité, l'oppression face à la transgression. Peut être est-ce là le seul mérite qu'un monde borné et fermé sur lui même puisse offrir : une redéfinition *en profondeur* des limites et des séparations imposées par un système de frontières étouffant, et peut être bientôt fascisant.

IL NE SUFFIT PAS DE PASSER LE PONT...

De Vintimille au Montgenèvre, trois années de luttes aux frontières et sur le territoire.

Juin 2015, les contrôles à la frontière franco/italienne entre Vintimille et Menton sont rétablis et bloquent la route de centaines d'hommes et de femmes venues chercher refuge en Europe. Face à des portes trouvées closes, les exilés, bientôt rejoints par des activistes de tous pays, établissent un campement près de la mer et entament alors un long chemin de revendications et de luttes pour la liberté de circulation et le droit de s'installer là où ils l'entendent. Durant tout l'été, au son des chants répétés inlassablement lors des actions quotidiennes de blocage du poste frontière, la détermination des exilés illustrée par le slogan « *we are not going back* » s'oppose alors pleinement face aux gardes frontières et aux états. Elle dénonce à la vue de tous l'injustice et l'absurdité de la situation. Cette fermeture au sein de l'Europe de la libre circulation sera officialisée quelques mois plus tard par la France en vertu du Code frontière Schengen permettant la réintroduction *exceptionnelle* des contrôles aux frontières pour une durée *limitée*.

Juillet 2016, suite à l'attentat perpétré à Nice le jour de la fête nationale, les forces militaires françaises sont déployées à Sospel, petit village montagnard des Alpes Maritimes, mais aussi point stratégique de surveillance du passage des exilés en provenance de la vallée frontalière de la Roya. Dans le prolongement de la répression menée à Vintimille contre les exilés et leurs soutiens, les chasses à l'homme en montagne, les refoulements en masse, les contrôles routiers systématiques et la surveillance de la population sont les réponses apportées par les autorités afin de stopper des passages de frontières devenus trop encombrants. Elles permettent également de briser une solidarité largement ancrée dans la population et des luttes prenant une ampleur et une extension certainement jugée embarrassante. Quelques procès et des arrestations viendront alors stopper une situation menaçant de devenir incontrôlable...

Au cours de l'année 2017, à force de contrôles au faciès, coups de tonfas et surveillance généralisée, le trajet migratoire des exilés est contraint de se poursuivre un peu plus au nord, dans les montagnes Briançonnaises. Le schéma répressif utilisé précédemment dans le pourtour frontalier méditerranéen se reproduit alors à l'identique, entraînant là aussi son lot de violences et des issues parfois fatales. Les exilés sont poursuivis, rackettés et refoulés, les solidaires sont menacés, arrêtés et jugés. La répression portée aujourd'hui dans les Hautes Alpes sur les lieux d'auto-organisation et l'intimidation envers les solidaires remettant en cause la sacro-sainte souveraineté de l'État sur ses frontières n'est ainsi que le prolongement du combat généralisé mené par l'Union européenne et ses états contre l'immigration. Le 2 octobre 2018, la prolongation des contrôles aux frontières prévue par le code Schengen est reconduite par la France. Cette mesure d'exception, limitée théoriquement à une *durée maximale de deux ans* et officiellement légitimée par la menace terroriste, permettra ainsi le maintien des contrôles aux frontières jusqu'au 30 avril 2019, soit une durée totale cumulée de *trois ans et demi*.

Si les zones frontalières sont ainsi hautement représentatives de la confrontation du pouvoir des États face à l'*ennemi migratoire* qu'il s'invente, et mérite en cela tout notre attention, la frontière ne se situe pourtant pas uniquement à ce point symbolique. L'entérinement en octobre 2017 de l'état d'urgence en vigueur depuis près de deux ans venant étendre la mainmise du contrôle de la frontière aux abords de chaque gare, port et aéroport le montre bien. Franchir cette dernière ne signifie aucunement accéder à la fin de ce parcours du combattant, car le *système-frontière* est minutieusement élaboré et propagé sur l'ensemble du territoire. Il s'articule depuis les prises d'empreintes forcées dans les centres de tri méditerranéens jusqu'à l'application zélée du règlement Dublin menée dans chaque préfecture. Il se transpose depuis les lieux d'assignations à résidence et de rétention jusqu'aux expulsions. En cela, les luttes qui sont menées contre l'enfermement, les expulsions où le règlement Dublin sont elles aussi un prolongement de la lutte contre les frontières. Les marches de protestations, qu'elles mènent les exilés aux portes de Menton, où devant les préfectures de Marseille, Nîmes, Montpellier, ou devant la gendarmerie de Faux-la-Montagne, représentent ainsi le même enjeu, celui d'affirmer avec force et détermination que, ensemble et réunis, personne ne fera un pas en arrière.

LES LIEUX DE RÉSISTANCE

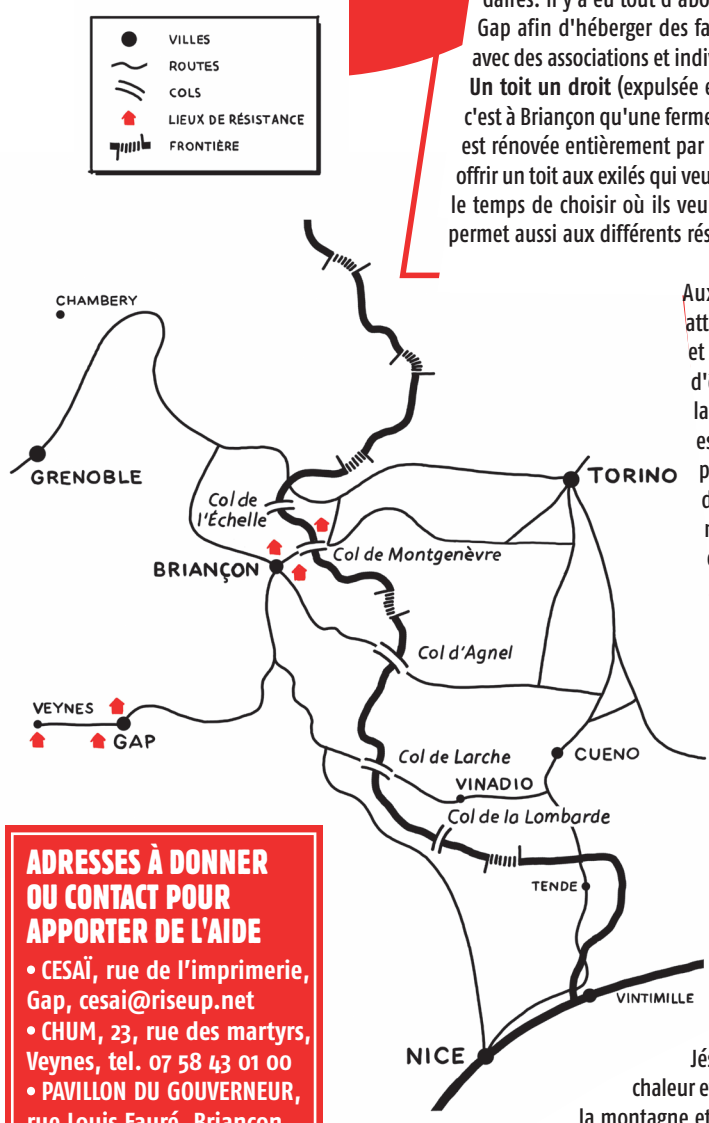

Avec le nombre croissant d'exilés arrivant dans les Hautes-Alpes, il a fallu trouver de nombreuses solutions d'hébergement, temporaires ou pérennes. Face à l'urgence, quelques lieux ont été mis à disposition par des communes, comme le Refuge solidaire à Briançon, et de nombreux particuliers ont mis à disposition une chambre ou un appartement pour héberger les personnes que l'État ignore et juge indésirables. Plusieurs lieux ont été occupés dans le département par des personnes solidaires. Il y a eu tout d'abord **LA MAISON CÉZANNE**, ouverte à Gap afin d'héberger des familles sans papiers en avril 2016 avec des associations et individus regroupés au sein du collectif **Un toit un droit** (expulsée en octobre 2018). Pendant l'été 2017, c'est à Briançon qu'une ferme abandonnée depuis plusieurs années est rénovée entièrement par un groupe de personnes déterminées à offrir un toit aux exilés qui veulent rester à Briançon, se reposer, prendre le temps de choisir où ils veulent aller. Ce lieu s'appelle **CHEZ MARCEL** et permet aussi aux différents réseaux de se rencontrer et de s'organiser.

Aux alentours de Gap, de nombreux mineurs attendent d'être pris en charge par le département et scolarisés comme le prévoit la loi. Mais c'est loin d'être le cas et une partie d'entre eux se retrouve à la rue. Une ancienne maison de la SNCF, le **CHUM**, est ainsi occupée à Veynes depuis l'automne 2017 pour les héberger. Depuis mars 2018, une partie de l'église de Clavière (Italie) est occupée par des migrants et des personnes solidaires des deux côtés de la frontière. L'endroit a été baptisé **CHEZ JÉSUS**, clin d'oeil à Chez Marcel, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres, de l'autre côté de la frontière. C'est un nouveau refuge qui vient d'ouvrir, un petit coin pour se requinquer, s'habiller chaudement et se remplir le ventre avant d'affronter la montagne. Un autre fragment de solidarité qui cette fois-ci vient bel et bien rendre visible le drame qui se trame à ces maudites frontières, à ce foutu col entouré de remontées mécaniques. Au mois d'avril 2018, la gare de Briançon, puis une école et un théâtre sont occupés provisoirement afin de fournir un hébergement d'urgence.

Après l'expulsion en octobre 2018 du squat autogéré à la frontière italienne « chez Jésus » (Claviere), qui fournissait aide, nourriture, chaleur et repos à celles et ceux qui tentaient de traverser la montagne et une frontière de plus, après l'expulsion de la maison Cézanne, la réaction ne s'est pas faite attendre avec l'ouverture d'un centre social autogéré à Gap, le « **CESAÏ** » (hébergement, lieu d'activité et d'entr'aide) ainsi que d'un immeuble occupé au cœur la citadelle de Briançon « **LE PAVILLON DU GOUVERNEUR** » (voué plutôt à l'organisation et à la logistique).

ADRESSES À DONNER OU CONTACT POUR APPORTER DE L'AIDE

- CESAÏ, rue de l'imprimerie, Gap, cesai@riseup.net
- CHUM, 23, rue des martyrs, Veynes, tel. 07 58 43 01 00
- PAVILLON DU GOUVERNEUR, rue Louis Fauré, Briançon
- CHEZ MARCEL, 20, route de Puy Saint Pierre, Briançon, chezmarcel@riseup.net

SOUTENIR LA LUTTE SOLIDAIRE À LA FRONTIÈRE

De plein de manières différentes : aider à tenir les lieux d'accueil et de lutte en venant plusieurs jours, en donnant un coup de main pour :

- l'organisation du lieu et de la vie collective
- l'accueil et l'information des personnes
- la lutte politique, et parfois la lutte tout court contre les opposants à notre action
- faire de nouveaux aménagements et du bricolage...

bienvenue à la créativité !

Être présent·e en montagne

- pour veiller à la sécurité des personnes qui traversent, les orienter, les protéger des actes criminels de la police et des excité·es de tout poils qui se sentent pousser des ailes de justicier·es
- mettre en place des actions collectives

Besoins

- de médicaments en tout genre et nécessaires de premiers secours
- de lampes torches et frontales
- d'un stock de couvertures
- de cartes LycaMobiles italiennes et françaises
- de bouteilles d'eau, de barres de céréales et autres snacks
- de nourriture : légumes et fruits frais, pain, légumes et fruits secs, huile, épices, café, thé, etc
- de produits d'hygiène et d'entretien
- de chaussures et chaussettes de montagne (grandes pointures particulièrement)
- de tout ce qui sert à la vie quotidienne
- de sous !!!

Cette feuille d'info a été réalisée par la coordination régionale sud-est des collectifs contre les frontières, qui fédère des initiatives de Montpellier aux Cévennes, en passant par Marseille, le Var, les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes, l'Isère, la Drôme, le Vaucluse, etc. Pour nous contacter : **coordo.mig.sudest@riseup.net**